



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°451 DU 2 AU 8 DECEMBRE 2024**

## **0. INTRODUCTION**

Ce bulletin traite le contexte politique, économique, gouvernance et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques ainsi que les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 5 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 2 enlevées et/ou portées disparues, 1 victime de VBG, 1 torturée

et 2 personnes victimes d'arrestation arbitraire.

Parmi les victimes, il y a deux femmes tuées, un membre du parti CNL torturé et un membre du parti CNDD-FDD arrêté.

Des Imbonerakure, des administratifs et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE*

*II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS*

*IV. DROITS CATEGORIELS*

# CONTENU

<b>I. CONTEXTES POLITIQUE, ECONOMIQUE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE</b> .....	<b>4</b>
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	4
I.1.1. CONVOCATION DES ELECTEURS AUX ELECTIONS DE 2025 AU BURUNDI.....	4
I.1.2. COMMUNIQUE DE PRESSE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI.....	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE.....	5
I.2.1. RETOUR PROGRESSIF DES POSITIONS DES REBELLES FLN ET FDLR A CIBITOKE-MABAYI.....	5
I.2.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	7
I.2.3. DES ACTES D'INTIMIDATIONS A L'APPROCHE DES ELECTIONS.....	7
I.2.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	8
I.3. CONTEXTE ECONOMIQUE.....	8
I.3.1. TENUE D'UNE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT ET DES INVESTISSEURS PRIVES POUR LE BURUNDI.....	8
I.4. GOUVERNANCE.....	9
I.4.1. RALENTISSEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE JJI, EN PROVINCE BURURI.....	9
I.4.2. INNONDATIONS DANS LA PROVINCE CIBITOKE OU PLUS DE 200 FAMILLES SONT CONTRAINTEES DE VIVRE DANS LE SITE DE GATERI, EN COMMUNE BUGANDA, PROVINCE CIBITOKE.....	10
I.4.3. UN CHEF DES IMBONERAKURE RELACHE DEUX JOURS APRES AVOIR TROUVE CHEZ LUI DES ARMES, EN COMMUNE MUTIMBUZI, PROVINCE BUJUMBURA RURAL ..	10
<b>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES</b> .....	<b>10</b>
II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	11
II.1.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	11
II.1.2. PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE.....	11
II.2. DU DROIT A LA LIBERTE.....	11
II.2.1. PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	11
II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	12
<b>III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</b> .....	<b>12</b>
<b>IV. DROITS CATEGORIELS</b> .....	<b>13</b>
IV.1. DROITS DE L'ENFANT.....	13
<b>V. CONCLUSION</b> .....	<b>14</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CDS</b>	: <i>Centre de Santé</i>
<b>CNDD-FDD</b>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
<b>CNL</b>	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
<b>FAB</b>	: <i>Forcées Armées Burundaises</i>
<b>FDLR</b>	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda</i>
<b>FLN</b>	: <i>Front National de Libération</i>
<b>FOMI</b>	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux Industries</i>
<b>FRODEBU</b>	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi</i>
<b>RDC</b>	: <i>République démocratique du Congo</i>
<b>SNR</b>	: <i>Service National de Renseignement</i>
<b>VBG</b>	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

## I. CONTEXTES POLITIQUE, ECONOMIQUE, GOUVERNANCE ET SECURITAIRE

### I.1. CONTEXTE POLITIQUE

#### I.1.1. CONVOCATION DES ELECTEURS AUX ELECTIONS DE 2025 AU BURUNDI

Le Président de la République du Burundi a promulgué le Décret No 100/187 du 7 décembre 2024 portant convocation des électeurs pour les élections de 2025<sup>1</sup>. Les différentes élections sont programmées comme suit :

- ◆ Elections législatives : 5 juin 2025
- ◆ Elections des conseillers communaux : 5 juin 2025
- ◆ Elections sénatoriales : 23 juillet 2025
- ◆ Elections communales : 25 août 2025

Le décret présidentiel a également précisé la répartition des députés par province, conformément au nouveau découpage administratif :

- Buhumuza : 16 députés
- Bujumbura : 23 députés
- Burunga : 17 députés
- Butanyarera : 23 députés
- Gitega : 21 députés

De par ce décret, il est à constater qu'il laisse transparaître à bien d'égards la volonté du régime en place d'éliminer les candidats potentiels à la course électorale pour les élections de 2025, particulièrement Agathon Rwaswa qui a été classé en deuxième position à l'issue des élections de 2020.

En effet, des pressions gouvernementales ont été mises en œuvre, visant à compliquer la participation de Rwaswa aux élections de 2025. En date du 10 mars 2024, un congrès du parti CNL a été tenu en province Ngozi par des réfractaires de ce parti et ledit congrès a décidé l'éviction d'Agathon Rwaswa de la direction du parti CNL et le Ministre de l'Inté-

rieur a entériné cette décision en date du 18 mars 2024.

Suite à ce litige, Rwaswa a porté plainte et la Cour suprême du Burundi a ouvert en date du 7 novembre 2024 le procès l'opposant à la nouvelle direction du parti CNL présidée par Nestor Girukwishaka et l'audience a été ajournée au 27 février 2025. Dans ces circonstances, s'il advient que l'issue de ce procès ne soit connue avant le début des élections législatives et communales qui seront tenues en date du 5 juin 2025, ou encore s'il est perdu, il sera impossible pour lui et ses membres de se présenter en tant que candidats indépendants conformément à l'article 2 du Décret N° 100/187 du 7 décembre 2024 stipulant que « *Un membre d'un organe dirigeant d'un parti politique ne peut se porter candidat à ces élections au titre d'un indépendant qu'après l'expiration d'un délai de deux ans depuis son éviction ou sa démission de son parti politique d'origine* »

De surcroît, comme repris dans le code électoral<sup>2</sup>, le présent décret interdit les coalitions des candidats indépendants<sup>3</sup>, en contradiction de la Constitution de la République du Burundi<sup>4</sup>.

Enfin, d'autres des formations politiques, notamment le FRODEBU, ont déjà exprimé leur volonté de former des coalitions pour faire bloc contre le parti au pouvoir. En date du 29 novembre 2024, Patrick Nkurunziza, président du parti FRODEBU, a annoncé la volonté de son parti de s'allier à d'autres acteurs politiques burundais pour constituer une coalition afin de faire face au parti au pouvoir. Cette initiative s'inscrit dans un contexte politique marqué par un désir de rééquilibrer la balance des forces au sein du paysage politique national. La coalition envisagée viserait à unir les forces des partis FRODEBU et CNL pour offrir une alternative crédible aux électeurs burundais. Mais ici aussi, le code électoral et le décret convoquant les électeurs constituent un

<sup>1</sup>Décret 100/187 du 7 décembre 2024 portant convocation des électeurs aux élections des députés, des conseillers communaux, des sénateurs, des conseillers de collines ou de quartiers et des chefs de collines ou de quartiers.

<sup>2</sup>Code électoral du Burundi, article 128

<sup>3</sup>Décret 100/187 du 7 décembre 2024, article 2, al. 1

<sup>4</sup>Constitution de la République du Burundi, article 8, al.1

obstacle non négligeable.

Pour conclure, le décret présidentiel No 100/187 du 7 décembre 2024, qui convie les électeurs aux élections de 2025 au Burundi, semble marquer un tournant crucial dans le processus électoral, avec des implications profondes pour les candidats, en particulier Agathon Rwaso et son parti, le CNL. La situation complexe à laquelle il fait face, notamment en raison du litige interne au sein du CNL et des restrictions légales imposées par le décret, pourrait lui interdire de se présenter comme candidat indé-

pendant en raison de la règle de "délai de deux ans". De plus, l'interdiction des coalitions de candidats indépendants soulève des préoccupations sur la transparence et l'équité du processus électoral. Ainsi, ce contexte met en lumière une stratégie politique visant à affaiblir les opposants et à réduire les chances de compétition réelle aux élections de 2025. Si ces conditions ne sont pas modifiées, elles risquent de compromettre la crédibilité du processus électoral, en entravant les droits politiques des citoyens burundais et en limitant la diversité des choix disponibles pour les électeurs.

### ***1.1.2. COMMUNIQUE DE PRESSE DES EVEQUES CATHOLIQUES DU BURUNDI***

Dans un communiqué de presse de la clôture de l'assemblée plénière ordinaire de la Conférence des Evêques catholiques du Burundi, les Evêques ont exprimé leurs inquiétudes majeures concernant la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. Les évêques ont dénoncé la pauvreté persistante suite à la flambée des prix des denrées alimentaires conduisant à l'incapacité de la population à se procurer de ces produits de première nécessité. Ils sont également préoccupés par la violence communautaire qui affecte de plus en plus de familles burundaises, mettant en lumière la nécessité impérieuse pour les autorités de prendre des mesures pour soutenir ceux qui souffrent le plus.

Les évêques ont également salué les avancées dans le domaine de la sécurité, mais ont exprimé leur in-

quiétude face à l'augmentation des meurtres dans certaines communautés. Ils ont lancé un appel à la responsabilité civique à l'approche des élections nationales, incitant les Burundais à participer à ce processus démocratique dans le respect de la loi et de la dignité humaine.

Mgr Bonaventure Nahimana, président de la conférence des évêques catholiques, a souligné que les élections doivent se dérouler dans un climat de paix et de respect mutuel, sans discrimination envers aucune personne, parti ou coalition des partis politiques. Il est essentiel que les autorités burundaises prennent ces préoccupations au sérieux et agissent de manière urgente pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

## ***1.2. CONTEXTE SECURITAIRE***

### ***1.2.1 RETOUR PROGRESSIF DES POSITIONS DES REBELLES FLN ET FDLR A CIBITOKE-MABAYI***

Le retour des rebelles FLN et FDLR à Mabayi, après plus d'un an d'absence, est signalé depuis fin octobre. Ces groupes armés, qui ont pour objectif de tenter des incursions au Rwanda et d'appuyer le pouvoir du CNDD-FDD, sont mieux armés et fortifiés, bénéficiant d'un financement extérieur. La Kibira, région frontalière avec le Rwanda, a été choisie comme zone stratégique en raison de sa proximité avec le Rwanda, de l'accès facile aux ravitaillements et de la présence de minerais exploitables. Les rebelles se servent de la population pour survivre, en leur fournissant de l'argent pour des courses nécessaires.

Pendant 14 mois (Août 2023-Octobre 2024) ces re-

belles avaient quitté Mabayi pour s'installer à Bukinanyana. Leur retour ainsi que les renforts progressifs qui ne cessent d'arriver en provenance de la RDC via Bubanza sont signalés à Mabayi depuis fin octobre après que ceux-ci avaient été repoussés du Rwanda après une incursion menée fin octobre. Après s'être repliés vers le Burundi, l'armée rwandaise les a poursuivis jusque dans les localités de Marura, Twinyoni où les combats ont duré plus de 10 jours faisant plusieurs pertes dans les rangs de la FDN qui avait été prise entre deux feux. C'est ainsi qu'après ces affrontements, des militaires burundais autres que ceux qui sont sur les positions de la Kibira sont intervenus avec l'appui des imbonerakure le 27 novembre 2024 pour déloger une dizaine de

une dizaine de positions de ces rebelles, les affrontements ont duré trois jours. Le bilan reste toujours secret mais une source au sein des imbonerakure ayant participé à ces affrontements précise que ces rebelles sont mieux armés et fortifiés, pour dire qu'ils bénéficient d'un quelconque financement.

### **Le Président Evariste NDAYISHIMIYE derrière ces rebelles**

Une source bien informée proche des renseignements et qui a collaboré de près avec les rebelles indique que ces rebelles viennent en masse pour combler le vide laissé par plus de 10 bataillons des FDN en RDC. Et à l'approche des élections de 2025, Le Président Evariste Ndayishimiye craint que celles-ci soient perturbées et dans ce cas, ces rebelles interviendraient. La Kibira dans sa partie de Mabayi et Bukinanyana a été choisie comme zone stratégique pour trois raisons:

#### **1. Frontière avec le Rwanda**

Malgré la fermeture des deux frontières au niveau de Ruhwa(Rugombo et Mabayi), les habitants de cibitoke notamment des communes Rugombo, Mugina et Mabayi n'ont jamais cessé d'entretenir des relations, commerciales surtout(carburant, bovins, Or,bière). A travers ces relations, il y a crainte d'incursions des renseignements ou de militaires rwandais sur le sol Burundais.

#### **2. Accès facile aux ravitaillements**

Comme avant, ces rebelles se servent de la population pour survivre. Ils donnent de l'argent aux particuliers pour qu'ils fassent des courses nécessaires pour leur quotidien. Les habitants de Mabayi étant rwandophones pour avoir vécu, fréquenté le Rwanda ou pour les parentés qu'ils y ont, les rebelles s'adaptent facilement car certains d'entre eux ont aussi des parentés à Mabayi.

C'est cette deuxième raison qui explique plusieurs emprisonnements dans le passé, de civils accusés de collaborer avec les rebelles. Les séries d'arrestations reprennent comme celle de Nsabimana Jacques alias Ngera, chef de colline Kabere(chef-lieu) de la commune Mabayi. Il a été arrêté mercredi 4 novembre 2024 après que deux rebelles arrêtés à Kabere et à Rushiha l'ont cité parmi les personnes clés

qui facilitent leurs ravitaillements. D'autres personnes sur les collines Kibande, Gitukura, Rushiha, Nyagaseke, Mukoma, Gafumbegeti, Rutorero ont fui après arrestation de cet administratif collinaire. Ces arrestations rappellent plusieurs centaines d'autres effectuées en septembre 2023 dont celle de l'ancien administrateur et deux responsables des imbonerakure qui sont toujours emprisonnés à Mpimba

#### **3. Les minerais dans la Kibira, une source de financement non négligeable**

L'or et le Coltan de la Kibira n'étant pas trop exploités, les rebelles s'en sont toujours servis. Vendus en dehors du pays via leurs collaborateurs du régime CNDD-FDD ( Le Président Evariste Ndayishimiye et le Ministre Gervais Ndirakobuca), ils obtiennent en retour de l'argent et des armes qui s'ajoutent aux autres financements qu'ils obtiennent du même ici et là, du même régime ou d'autres bailleurs.

Les conditions de traitement de ces rebelles par le pouvoir restent les mêmes qu'aux temps de Nkurunziza, avec deux camps au sein de l'armée : l'un majoritairement ex rebelles FDD) qui est informé de la nécessité de ces rebelles qui collabore avec les rebelles et l'autre camp ex-rebelles FNL et ex-FAB qui les attaque, comme un moyen de montrer qu'ils ne sont pas les bienvenus et qu'ils ne collaborent pas avec le pouvoir.

En cas d'arrestation de ces rebelles, seul le SNR a droit aux interrogatoires et à la détention des rebelles ainsi que leurs collaborateurs arrêtés. L'armée et la police n'y ayant pas droit.

Avec leur retour en masse en provenance de la RDC, notre source indique que leurs financiers de la diaspora rwandaise à majorité commerçante se réinstallent peu à peu au Burundi en provenance de Lusaka, Maputo et Luanda où ils s'étaient installés depuis 1995. Leur sécurité serait menacée depuis un certain temps après que le régime de Kigali a ravivé ses relations avec ces trois états.

La plupart de ces financiers tiennent leurs commerces au quartier asiatique et la plupart d'entre eux vivent dans le même quartier, à Kabondo et à Kinindo.

### ***1.2.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

#### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega**

En date du 5 décembre 2024, dans l'après-midi, sur la colline Rutoke, commune et province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'au moins 35 ans, a été retrouvé. Selon des témoins oculaires, la victime avait des traces de coups de gourdins. Les mêmes témoins ajoutent que non loin du lieu de découverte de ce corps se trouvait une plaque solaire. Cette information est confirmée par Privât Ntiranyibagira, chef de cette colline Rutoke qui indique qu'une enquête est déjà amorcée par la police.

#### **Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Mutumba, province Karuzi**

En date du 5 décembre 2024, vers 6 heures du matin, sur la colline Yagigizo, zone Mubaragaza, commune Mutumba, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rue. Selon des témoins oculaires, la défunte avait des traces montrant qu'elle a été ligotée au niveau du cou et son identité n'a pas été connue. Euphrasie Ruzobavako, Administrateur communale a exhorté la population de cette colline de l'enterrer, dans l'après-midi du même jour.

#### **Une personne tuée en commune Mwumba, province Ngozi**

En date du 2 décembre 2024, vers 21 heures, sur la colline Buhanda, zone Gatsinda, commune Mwumba, province Ngozi, Emmanuel Rwaswa, âgé de 60 ans a été tué étranglé par des gens non identifiés puis jeté dans un caniveau. Selon des témoins oculaires, le corps de la victime avait des blessures au niveau de la tête et au niveau du dos. Selon des sources locales, des conflits fonciers seraient à l'ori-

gine de ce meurtre. Quatre personnes dont 3 hommes et une femme ont été arrêtées par la police judiciaire puis conduites au cachot de la zone Gatsinda pour des raisons d'enquête.

#### **Deux corps sans vie d'un homme et d'une femme retrouvés en commune Bukinanyana, province Cibitoke**

En date du 7 décembre 2024, deux corps sans vie de Vedaste Mbabarempore, âgé de 45 ans et sa femme Pascaline Ndabarusha, âgée de 35 ans, en décomposition, ligotés et pendus sur un arbre avec une corde ont été retrouvés par les passants dans la réserve naturelle de la Kibira, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke.

L'administration communale confirme cette information et indique que les mobiles de ces tueries ne sont pas encore connus et selon lui, les enquêtes sont en cours.

Les deux corps sans vie ont été repérés en pleine forêt de la Kibira par des gens à la recherche des pâtures pour leurs vaches vers la tombée de la nuit sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana, province Cibitoke.

Selon des sources sur place, après l'alerte aux forces de sécurité, l'administrateur communal a délégué le chef de zone Ndora accompagné par les jeunes Imbonerakure pour mener les enquêtes.

Les investigations menées sur place, d'après le chef de zone Ndora révèlent que les 2 personnes auraient été tuées par un groupe d'hommes armés basé dans la forêt naturelle avant d'indiquer que les recherches se poursuivent pour explorer d'autres pistes d'enquête.

### ***1.2.3. DES ACTES D'INTIMIDATIONS A L'APPROCHE DES ELECTIONS***

#### **Des actes d'intimidations et des exercices paramilitaires en province Cankuzo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2024 indique qu'en date du 30 novembre 2024, dans toutes les communes de la province Cankuzo dont la commune Cankuzo, Cendajuru, Kigamba, Gisagara et Mishiha, il y a eu des réunions du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le point à l'ordre du jour était la confection

des listes des candidats aux postes politiques comme candidats conseillers communaux, candidats députés et sénateurs pour les prochaines élections à raison de 75 candidats par zone mais aussi pour informer les membres de ce parti que dans les prochains jours qu'il aura un recensement des membres du parti CNDD-FDD dans toute la nouvelle province de Buhumuza. La majorité des participants à ces réunions sont des jeunes chercheurs d'emploi.

Dans la commune Gisagara, avant la réunion, les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD ont fait des exercices paramilitaires dont le sport et le défilé. Les mêmes exercices paramilitaires ont été faits en commune Butaganzwa, province Ruyigi. Selon les mêmes sources, au cours de ces activités, ces jeunes ont chanté des chansons contenant des mots d'intimidations à l'endroit des membres des partis de l'opposition comme : « abatavyumva tugiye kubashira kumurongo, amatora yaraheze hasigaye guharura, Président Never tuzomutora nkambere, inkona ntiyaruzwa,... » (Ceux qui ne comprennent pas cette situation, nous allons les faire comprendre, les élections sont déjà terminées il reste que compter les voix, le Président Evariste Ndayishimiye, nous allons le voter comme la fois passée, l'aigle ne peut pas perdre ses poussins, ...). La population dit qu'elle est inquiétée par ce comportement de ces jeunes au moment où on approche les élections et déplore le silence de l'administration face à cette

situation.

En commune Kinyinya, la réunion du parti CNDD-FDD, a eu lieu dans l'objectif de se préparer aux prochaines élections et les représentants de ce parti dans cette commune ont demandé aux membres de contribuer une somme d'argent afin d'effectuer des visites sur les différentes collines de cette commune. La contribution a été fixée à 2000 fbu par ménage des non-salariés et à 5000 fbu pour les ménages des salariés.

Dans la matinée du 7 décembre 2024, au chef-lieu de la commune Butaganzwa, des habitants de ce lieu, ont été réveillés par des bruits des jeunes Imbonerakure qui faisaient le sport.

Cette activité a été qualifiée de « démonstration de force » et a été accompagnée par des slogans qui faisaient la peur à la population surtout les membres des partis de l'opposition.

#### **1.2.4. AUTRES FAITS SECURITAIRES**

##### **Des tracts retrouvés et véhicule endommagé en commune Nyabitsinda, province Ruyigi**

Une information récente obtenue par la Ligue Iteka le 5 décembre 2024 révèle un incident survenu dans la nuit du 30 novembre 2024, aux environs de 1 heure du matin, dans la commune Nyabitsinda, située dans la province de Ruyigi.

Selon des sources locales fiables, un individu non identifié a commis un acte de vandalisme en brisant la pare-brise d'une camionnette appartenant à la commune Nyabitsinda. Cependant, ce qui rend cet

incident particulièrement intrigant, c'est que l'auteur de cet acte a laissé derrière lui des tracts contenant un message menaçant. Ces tracts portaient l'inscription suivante : « Nous sommes venus sans recul, nous les membres du parti CNL d'Agathon Rwaswa ».

Cette déclaration démontre que l'incident pourrait être lié à des activités politiques ou à des tensions entre les partis politiques de la région. La Ligue Iteka continue de suivre cette affaire et de recueillir des informations supplémentaires pour mieux comprendre les motivations derrière cet incident.

#### **1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE**

##### **1.3.1. TENUE D'UNE TABLE RONDE DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT ET DES INVESTISSEURS PRIVÉS POUR LE BURUNDI**

Le Burundi a organisé, du 5 au 6 décembre 2024 au Palais des Congrès de Kigobe, une table ronde des partenaires au développement et des investisseurs privés. L'objectif principal de cette table ronde était de partager la vision du gouvernement en matière de développement socioéconomique du Burundi dans le but de mobiliser toutes les parties prenantes et les ressources financières nécessaires pour le financement de la réalisation de la Vision 2040-2060.

miye a exhorté les investisseurs étrangers à explorer les opportunités de croissance et d'investissement dans les secteurs à fort potentiel. D'après lui, le Burundi est un terrain d'opportunités. « *Le sous-sol burundais regorge d'importantes ressources naturelles* », notamment « *l'or, le nickel, les terres rares, le coltan, etc. Le pays a en outre un grand réseau hydrographique et sa position est stratégique. Il peut être le grenier de l'Afrique.* »

Dans son allocution, le Président Evariste Ndayishi-

La tenue de cette table ronde des partenaires au développement et des investisseurs privés présente plusieurs enjeux positifs pour le Burundi sur le plan économique notamment la mobilisation de ressources financières, la mise en valeur des ressources naturelles et les opportunités dans les secteurs à fort potentiel comme l'a souligné le Président de la République.

Cependant, bien que cette table ronde puisse offrir des opportunités importantes pour le Burundi, plusieurs défis doivent être relevés pour assurer son succès et la concrétisation des objectifs fixés. Dans le cadre de cette table ronde, la gouvernance, la stabilité politique et la lutte contre la corruption sont des aspects clés pour réussir à attirer des investissements et assurer la durabilité des projets de développement.

La stabilité politique est un élément fondamental pour attirer les investisseurs et garantir un développement économique durable. Dans le contexte de cette table ronde, la stabilité politique est essentielle pour diverses raisons. Les investisseurs, qu'ils soient nationaux ou étrangers, cherchent à investir dans des pays où la situation politique est stable. Également, la stabilité politique est essentielle pour les partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux, les organisations financières et les partenaires au développement. Ces acteurs cherchent des environnements où leurs investissements seront utilisés de manière stable et efficace.

La corruption constitue un problème réel au Burundi, classant celui-ci parmi les pays les plus corrompus de la planète. En 2023, le Burundi a obtenu 20% à l'indice de perception de la corruption, ayant atteint le niveau le plus bas de 17% en 2018<sup>5</sup> depuis l'année 2005. Des cas de détournements de fonds publics ont été régulièrement portés à l'opinion mais leurs auteurs sont restés impunis. Le manque d'indépendance de la justice et d'autres institutions de contrôle limite la capacité à traduire en justice les responsables de corruption. Les sanctions contre les auteurs des crimes économiques sont rares et, s'il en y a, les coupables ne sont pas suffisamment punis. Dans ces conditions, il est évident que ce niveau de corruption constitue un obstacle majeur aux inves-

tisseurs économiques. Le Burundi devrait alors renforcer les mécanismes judiciaires indépendantes de manière à garantir que l'argent investi dans le pays est utilisé de manière efficace et non détourné à des fins personnelles ou politiques.

Le défi de la gouvernance dans le cadre de la table ronde est un élément central pour attirer les investissements et assurer le succès du développement socioéconomique du pays. Bien que le Burundi présente de nombreuses opportunités, les questions liées à la gouvernance peuvent constituer des obstacles significatifs. Le manque de transparence dans la gestion des finances publiques est un autre défi majeur pour la gouvernance au Burundi. L'opacité dans l'utilisation des fonds publics, les risques de détournement de fonds affectent négativement la confiance des investisseurs. Le système judiciaire au Burundi est souvent critiqué pour son manque d'indépendance, ce qui crée un climat d'impunité. Les investisseurs peuvent alors hésiter à investir dans un pays où les règles du droit ne sont pas appliquées de manière équitable et où la protection des investissements n'est pas garantie.

En conclusion, la table ronde des partenaires au développement et des investisseurs privés organisée par le Burundi constitue une opportunité significative pour stimuler le développement économique du pays en vue de la réalisation de la Vision 2040-2060. Toutefois, pour que ces opportunités se concrétisent et pour garantir le succès à long terme des projets de développement, il est crucial que le Burundi relève certains défis fondamentaux. La stabilité politique, la lutte contre la corruption et la gouvernance transparente sont des éléments essentiels pour créer un environnement propice à l'investissement. Renforcer l'indépendance judiciaire, garantir l'utilisation efficace des fonds publics et assurer des sanctions contre la corruption seront des actions déterminantes pour rassurer les investisseurs et pérenniser le développement socioéconomique. Le succès de cette table ronde dépendra donc de l'engagement ferme du gouvernement à instaurer une gouvernance saine et à garantir la stabilité nécessaire pour attirer les investissements et transformer les opportunités en résultats concrets pour le Burundi.

<sup>5</sup>Source : Transparence International, <https://tradingeconomics.com/burundi/corruption-index>

## ***1.4. GOUVERNANCE***

### ***1.4.1. RALENTISSEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDRAULIQUE JJI, EN PROVINCE BURURI***

Depuis la date du 6 décembre 2024, les travaux de construction du Barrage hydraulique Jji-Murembwe se font lentement. Des sources proches de la société ORASCOM en charge des travaux disent que les activités sont au ralenti depuis des jours à cause du manque de carburant. Certains employés ont demandé de rester chez eux. Il ne reste sur le site que d'un personnel essentiel et sur site indispensable. Les employés ont été renvoyés en congé forcé de quelques jours. Les mêmes sources ont indiqué qu'ils attendent que le problème du carburant soit réglé pour reprendre les activités qui sont aux arrêts. Ce n'est pas seulement le projet Jji Murembwe qui est seulement perturbée par la pénurie du carburant au Burundi. Le transport en mairie de Bujumbura et à

l'intérieur du pays est perturbé. Des spéculations se font sur le ticket de transport aux vus et aux sus des responsables administratifs. Ces derniers assistent impuissamment à la flambée des prix du ticket de transport. A titre d'exemple le ticket de transport Rumonge-Matana est aujourd'hui fixé à 20 000 fbu alors que normalement il était de 10 000 fbu. Celui de Bujumbura-Rumonge est de 10 000 fbu alors que le prix officiel est de 6 500 fbu.

Dans d'autres tronçons, les spéculations se font aussi suite à une pénurie du carburant devenue presque endémique dans le pays. Sur le marché noir, un bidon de 20 litres coûte 460 000 fbu. Les fraudeurs font fortune sur la misère de la population.

### ***1.4.2. INNONDATIONS DANS LA PROVINCE CIBITOKÉ OU PLUS DE 200 FAMILLES SONT CONTRAINTES DE VIVRE DANS LE SITE DE GATERI, EN COMMUNE BUGANDA, PROVINCE CIBITOKÉ***

Depuis le 28 novembre 2024, 211 familles composées de 288 personnes déplacées de la zone Gatambu, commune Mutimbuzi, ont été relocalisées dans le site de Gateri, commune Buganda, province Cibitoke, en raison des inondations qui ont touché la région.

Les habitants de la commune Mutimbuzi considèrent cette relocalisation comme un soulagement pour les déplacés, qui demandent désormais une assurance, un centre de santé et un marché dans ce site. Jean Marie Mpawenimana, responsable du site, indique que les conditions de vie des nouveaux arrivants sont acceptables, mais il lance un appel au gouvernement et aux bienfaiteurs pour leur apporter une as-

sistance en vivres et en médicaments. Les déplacés devraient s'établir sur ce site pendant plusieurs années, et il est important que les partenaires et l'État construisent des écoles, des structures de santé et assurent un approvisionnement en eau potable. Les habitants demandent également la construction de maisons et d'infrastructures scolaires, ainsi que l'octroi de terres pour cultiver, car le site est situé à proximité de la rivière Rusizi et n'offre pas de potentialités agricoles.

Le chef de cabinet du gouverneur, Anicet Saidi, a rassuré les déplacés en leur promettant que tout est organisé et que l'État va équiper le site avec tout le nécessaire.

### ***1.4.3. UN CHEF DES IMBONERAKURE RELACHE DEUX JOURS APRES AVOIR TROUVE CHEZ LUI DES ARMES, EN COMMUNE MUTIMBUZI, PROVINCE BUJUMBURA RURAL***

En date du 5 décembre 2024, Emmanuel Nibitanga connu sous le sobriquet de Maniga, chef des jeunes Imbonerakure a été relâché alors qu'il avait été arrêté le 3 décembre 2024 après avoir trouvé chez lui des armes et effets militaires.

Selon les habitants du secteur Buhomba, de la 13<sup>ème</sup> transversal de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, lors d'une fouille perquisition de la police, cette dernière a

trouvé chez Maniga un sac rempli de grenades, couteaux militaires, des machettes neuves, des uniformes militaires et policiers.

Emmanuel a été arrêté et conduit aux cachots de la commune Mutimbuzi où il a passé deux nuitées. Les habitants de la zone Maramvya demandent qu'il soit puni conformément à la loi pour éradiquer le comportement des civils qui détiennent des armes illégalement et pour la sécurité de la population.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés

et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés.

### **II.1. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

#### **II.1.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

##### **Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 décembre 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, sur la colline Rutwenzi, commune Burambi, province Rumonge, E.N., âgée de 17 ans, a été violée par une personne non identifiée. Selon des

sources sur place, la victime a été surprise lorsqu'elle venait de la fête et était de passage quand elle a été attaquée par un homme inconnu et la traînée dans la brousse d'à côté. La victime a crié a été secourue par les passants et le présumé auteur a pris fuite. La victime a été conduite au CDS de Rutwenzi pour la prise en charge médicale.

#### **II.1.2. PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE**

##### **Un membre du CNL torturé en commune Kanyosha, Bujumbura-Mairie**

En date du 3 décembre 2024, vers 1 heure, en provenance du bar dénommé chez solé, en commune Kanyosha, Bujumbura-Mairie, Gérard Nibizi, âgé de 42 ans, habitant dans le quartier Gisyo, zone et commune Kanyosha, a été tabassé par les Imbonerakure en plein patrouille alors qu'il rentrait à la maison.

sur l'ordre de leur chef prénommé Peste. Ces Imbonerakure l'ont arrêté et Gérard par crainte a refusé de s'arrêter tout en tentant de fuir. Ils lui ont poursuivi jusqu'à l'arrêter et ont commencé à le frapper à l'aide des bâtons.

Selon les mêmes témoins, la victime a été blessé et a été transporté par les gens qui ont entendu ses cris car ces Imbonerakure lui avaient laissé seul. La victime a bénéficié des soins nécessaires au centre de Santé dénommé "KUBANYAGIHUGU" de la commune Kanyosha, Bujumbura-mairie.

Selon des témoins oculaires, la victime a été battu

### **II.2 DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **II.2.1. PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

##### **Une personne portée disparue en commune et province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2024 indique qu'en date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, Boniface Nikobamye résidant à la sous-colline Gati de la colline Musave en commune et province Kayanza est porté disparu. Selon des sources sur place, Boniface Nikobamye a quitté sa famille le 27 septembre pour aller travailler en République Tanzanienne sous la compagnie de ses deux amis : Evode et Omer, habitant sur la colline Gihororo, commune Rango.

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2024, vers 7 heures, Noëlla Tuyisenge, épouse de Boniface a reçu l'appel de son mari lui disant qu'on lui a volé tout ce qu'il avait quand il était de retour pour la Tanzanie et que ses amis lui ont prêté 30 000 fbu pour pouvoir franchir la frontière. Tuyisenge Noëlla lui a envoyé l'argent via sa sœur Dalie Mugisha habitant sur la colline Gihororo en commune Rango et que Boniface n'est pas encore arrivé à Kayanza. Son téléphone est éteint. La famille et ses proches demandent que la justice leur aide à trouver Boniface.

### **Une personne enlevée en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 décembre 2024 indique que depuis le 1er novembre 2024, le chef de famille du nom de Mirerego, âgé de 65 ans, du quartier Kavogero, commune et province Kirundo reste introuvable après avoir fait un accident en Tanzanie avec son véhicule de type Noa au mois d'août 2024. Il a été aidé par l'administration provinciale pour dépanner son véhicule afin de le faire réparer à son hôtel-restaurant à Kirundo mais le chef de la documentation l'a interdit de le faire réparer et a ordonné de l'amener à son bureau sis au quartier Bushaza ainsi qu'un autre Noa qui n'avait même pas fait l'accident. Les 2 véhicules ont été garés et une autre équipe du SNR de Bujumbura est venue puis le chef des Imbonerakure Abel Ahishakiye lui a amené dans son hôtel WIN-DORA pour le cachait de cette équipe afin d'éviter des interrogatoires de cette équipe.

En date du 17 septembre 2024, une autre équipe du SNR en deux pick-up est de retour et a interrogé

son épouse qui a nié sa présence car il y avait des conflits avec son époux. Mais cette équipe a trouvé en dessous des sièges de chaque véhicule des caisses et ils ont affirmé l'information qu'ils avaient que Mirerego acheminait des coltats au Rwanda en passant par la Tanzanie.

Abel Ahishakiye l'a amené à Bujumbura pour se présenter au SNR à l'insu de toutes ces équipes du SNR mais dès ce jour il reste introuvable.

Les sources de la famille affirment l'information et la famille cherche toujours le lieu de détention mais ne le trouve jamais. La famille a saisi le SNR mais elle a été répondue d'amener son père pour être jugé.

Abel cachait Mirerego car il vendait ces coltans à son compte donc que c'était pour le protéger de l'interrogatoire du SNR de peur de dévoiler le secret et la famille craint qu'il a préféré le tuer pour fausser les enquêtes.

## **II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

### **Une personne arrêtée en commune Nyanza-lac, province Makamba**

Le 2 décembre 2024, Elias Ngendakuriyo, représentant des agriculteurs du marais de Nyabarere et membre du parti CNDD-FDD, a été arrêté par le chef d'antenne Buheka à Nyanza-lac, province Makamba. Cette arrestation intervient dans un contexte de conflit entre les autorités administratives et les exploitants du marais, qui ont été expropriés au profit d'un rapatrié, Aron Nguribiriho.

Les exploitants, regroupés au sein de la coopérative Turihamwe Birashoboka Buheka, ont plaidé auprès de plusieurs instances et obtenu gain de cause, la cour spéciale ayant annulé la décision d'expropriation le 20 novembre 2024. Cependant, les autorités administratives, notamment l'administratrice de la commune Nyanza-lac Marie Goreth Irankunda et la gouverneure de Makamba Tantine Ncutinamagara, continuent de contester les décisions de justice et de saboter les travaux des exploitants.

Les exploitants accusent ces autorités administratives d'agir sur base de corruption et demandent aux autorités hiérarchiques de se saisir de la question pour qu'ils puissent récolter leurs cultures qui ont

pourri dans les champs. Le ministre de l'intérieur Martin Ninteretse a également évoqué la question de ce marais, soulignant que la décision d'expropriation était injuste et qu'une personne ne peut hériter un marais de plus de 20 ha au détriment de plus de deux cents exploitants.

### **Un enfant détenu commune Muha, Bujumbura-mairie**

Oscar Ntirenganya, âgé de 12 ans, est détenu depuis un mois dans le cachot de la zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura-Mairie. Il était employé par Raphaël Nizigama pour vendre des œufs et des arachides. Oscar partageait ses tâches avec Égide Miburo, un travailleur domestique. Cependant, un conflit est survenu entre les deux enfants, car Égide voulait également vendre des produits et laisser Oscar assumer les tâches ménagères.

Dans la nuit du 6 novembre 2024, Égide a crié à l'aide, et Raphaël est intervenu pour constater que son employé avait été violé par Oscar. Ce dernier a été arrêté et emprisonné le lendemain sans qu'aucun dossier ne soit constitué. Cette affaire soulève des préoccupations quant aux droits de l'enfant et aux conditions de détention au Burundi.

### III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

**La flambée des prix des produits de première nécessité en commune Gisuru, province Ruyigi** se vouer au moment où la majorité vit de l'agriculture.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 décembre 2024 indique qu'en commune Gisuru, la population se plaint de la flambée des prix des produits de première nécessité. Selon des sources sur place, cela est occasionné par la dévaluation de la monnaie burundaise qui est aujourd'hui échangé à 300 fbu contre 100 shillings tanzaniens au moment où beaucoup des produits de première nécessité proviennent de la Tanzanie frontalière avec cette commune. Selon des sources sur place, la population se lamente aussi du retard dans l'approvisionnement d'engrais chimiques.

Ce même phénomène de manque d'engrais chimique est observé dans presque toutes les communes de la province de Ruyigi, à part Gisuru, il y a aussi les communes de Kinyinya, Nyabitsinda, Butezi et Bweru. La population ne voit pas à quel saint

Selon les mêmes sources, dans cette même commune sur la colline Gahinga, l'administration exige aux éleveurs de payer entre 25 000 fbu et 30 000 fbu pour laisser leurs troupeaux brouter des herbes sur les montagnes.

**La pénurie du fertilisant produit par FOMI, en province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 décembre 2024 indique qu'en province Rutana, des gens vivant de l'agriculture, se préoccupent de la pénurie du fertilisant produit par FOMI appelé urée. Selon des sources sur place, ils utilisent ce fertilisant pour l'entretien de leurs champs de maïs et avaient tout payé, ils ont des reçus mais manquent ce produit.

### IV. DROITS CATEGORIELS

#### IV.1. DROITS DE L'ENFANT

**Deux enfants blessés en commune et province Kayanza**

En date du 4 décembre 2024, vers 12 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, deux garçons frères dont Derrick Mugishawimana, âgé de 13 ans et Darcy Mucoiwimana, âgé de 12 ans, fils de feu Médard Mpawenimana et Céline Nsengiyumva, qui est maintenant en Tanzanie, ont été battus et blessés par une femme voisine du nom de Donavine Bigirimana Maniriho. Selon des sources sur place, la femme a soupçonné les garçons de lui avoir volé son téléphone Android, au moment où elle était en train de sarcler le champ de maïs qui se trouve près de la maison où vivent les enfants. Selon les mêmes sources, Donavine a cherché son téléphone dans son sac à main et n'a pas trouvé puis a accusé les deux enfants comme voleurs. Elle a utilisé le fer à béton et les gros cailloux en les battant et en enfonçant dans leurs pieds et bras les gros cailloux. Les enfants ont été blessés au pied et au bras et Derrick s'est blessé gravement sur le front. Finalement, le téléphone a été retrouvé dans une rigole à côté du sac à main. La femme a été arrêtée par le chef de colline Busimbo, Diomède et les enfants sont maintenant hospitalisés à la Clinique Espoir de Kayanza.

**Un enfant poignardé par un autre enfant en commune Mukaza, province Bujumbura mairie**

Le 3 décembre 2024, vers 14 heures, une tragique altercation a eu lieu au quartier Mugoboka, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura mairie. Consolatte Tuyishemeze, âgée de 12 ans, a été poignardée au ventre par Marie Cynthia Iradukunda, 16 ans, originaire de la commune Mabanda, province Makamba.

Selon des témoins oculaires, les intestins de la victime ont été touchés. Consolatte a été évacuée vers le CDS Mugoboka, puis transférée à l'hôpital Roi Khaled de Kamenge, où elle a subi une opération sans complications. Cependant, faute de moyens financiers, elle n'a pas pu bénéficier d'un traitement approprié.

Le garde-malade Elysé Ndikumana lance un appel aux âmes charitables, bienfaiteurs et au ministère de la solidarité pour venir en aide à Consolatte, afin qu'elle puisse bénéficier des médicaments et des soins nécessaires pour sa guérison. Marie Cynthia Iradukunda, l'auteur présumé de l'agression, a été arrêtée et conduite au cachot de la zone Rohero.

### **Un enfant blessé en commune et province Rutana**

En date du 3 décembre 2024, au quartier Kigwati, zone, commune et province Rutana, Franck Igiraneza, âgé de 14 ans, a été tabassé étant ligoté par Inumire, responsable des Imbonerakure dans ce même

quartier. Selon des sources sur place, Inumire a été arrêté par des policiers avec la collaboration des autorités administratives et conduit au cachot du commissariat communal de Rutana tandis que Franck a été conduit à l'hôpital de Rutana pour y bénéficier des soins médicaux.

### ***V. CONCLUSION***

La Ligue Iteka constate que la situation des droits de l'homme au Burundi continue de se détériorer de manière inquiétante. Malgré l'existence de tous les outils et moyens nécessaires, les auteurs de crimes graves restent impunis, ce qui est inacceptable.

La Ligue Iteka réitère le gouvernement burundais prenne des mesures fermes pour mettre fin à cette impunité.

La Ligue Iteka demande :

- ⇒ au ministre de la Justice et garde des sceaux de veiller à ce que la loi soit respectée et appliquée de manière égale à tous les citoyens, quel que soit leur statut social ou politique;
- ⇒ au ministre de l'Intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique à garantir les droits et libertés publiques à tous les citoyens burundais, sans aucune forme de discrimination. Cela implique de prendre des mesures concrètes pour prévenir les abus de pouvoir, les arrestations arbitraires et les violences contre les civils.